



Culture
Environnement
Habitat & urbanisme
Emploi
Cohésion sociale
Collectivités locales

L'Etat dans le département du Nord

Éducation, jeunesse & sports
Sécurité publique

Communication interministérielle

Politique de la ville
Agriculture

Infrastructures de transport

Finances









Rapport d'activité des services de l'Etat

2011

L'activité de l'Etat dans le Nord en 2011

SOMMAIRE

 Préface du Préfet	3
 Les chiffres clés du département du Nord	4
 Un État garant de la sécurité de tous	7
 Un État garant de l'aménagement et de la cohésion du territoire	12
 Un État garant de la cohésion sociale	17
 Un État plus performant	22

➔ *Préface du Préfet*

Lille, juin 2012



Le rapport d'activité des services départementaux de l'Etat que j'ai le plaisir de vous adresser a été conçu cette année sous un format plus concis pour illustrer les principales missions que l'Etat a réalisé en 2011 dans le domaine de la sécurité, de l'aménagement des territoires, de la cohésion sociale et de la qualité du service rendu aux usagers.

L'amélioration de la sécurité de nos concitoyens demeure une priorité des services de l'Etat. Les résultats encourageants enregistrés dans la lutte contre la délinquance générale, en baisse de 2,4 %, et contre l'insécurité routière, pour laquelle la mortalité a connu une diminution de 4,7 %, témoignent de l'efficacité des actions conjuguées des services de police et de gendarmerie et des effets de la mutualisation de leurs moyens d'intervention.

La protection de la population exige également une mobilisation sans faille des services, comme en 2011, pour anticiper, grâce notamment aux exercices sur sites, les conséquences des risques technologiques sur la santé humaine. Il importe également, en liaison avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les professionnels de santé, de gérer les différentes phases des alertes alimentaires d'origine animale ou végétale, afin de préserver la santé des personnes.

L'Etat a également poursuivi ses efforts en faveur de l'aménagement et de l'équilibre durable des territoires. Les moyens déployés en 2011 pour dynamiser la construction des logements sociaux selon les nouveaux critères de performance énergétique et pour poursuivre à un rythme soutenu le programme des travaux de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) en sont une illustration. En outre, les moyens mobilisés localement pour moderniser le réseau national des infrastructures routières sont le gage de l'accessibilité de notre département et de son attractivité économique. L'élaboration en cours de la nouvelle carte de l'intercommunalité et la nouvelle gouvernance locale qui l'accompagnera une fois qu'elle sera adoptée doivent ainsi répondre aux enjeux de développement des territoires de notre département.

La mise en œuvre de ces politiques publiques sont autant de signes de réussite qui ne doivent pas faire oublier que les caractéristiques sociales et sanitaires de notre département justifient une attention soutenue de l'Etat. Ainsi les moyens consacrés au financement de la politique de prévention et de lutte contre les exclusions ont été augmentés et les dotations de la politique de la ville ont été concentrées sur les priorités que constituent l'emploi, l'éducation, la prévention de la délinquance et la santé. La présence et l'action des délégués du préfet dans les quartiers les plus en difficulté a été renforcée.

L'efficacité des politiques mises en oeuvre est pour une grande part liée à la qualité des relations des services de l'Etat avec l'ensemble des usagers. L'amélioration de leurs conditions d'accueil et de leur information constituent une priorité pour l'Etat. De même, les progrès réalisés pour simplifier les relations avec les collectivités locales au travers notamment des différentes démarches de dématérialisation de leurs actes et de leurs documents budgétaires et financiers, constituent autant d'initiatives qui témoignent tout à la fois de la volonté de l'Etat d'adapter ses méthodes pour être plus performant et son souci de faciliter les démarches de la population de notre département.

Dominique BUR

→ Les chiffres clés du département du Nord

La population

Tranche d'âge	Effectifs au 01/01/2010
0 à 19 ans	695 614
20 à 39 ans	713 669
40 à 59 ans	667 410
60 à 74 ans	308 936
75 ans et plus	186 745
Total	2 572 374

Estimation de population au 1er janvier 2010 par grande classe d'âge

Source : Insee - Estimations de population
Données actualisées au 17 janvier 2012

La carte administrative

6 arrondissements
79 cantons
652 communes

L'intercommunalité

2 communautés urbaines
5 communautés d'agglomération
41 communautés de communes
193 syndicats divers

Les grands secteurs de l'économie

NORD	Estimations 2011 d'emploi salarié et non salarié pour le département du Nord	%
Agriculture	11120	1,09
Industrie	145337	14,20
Construction	58644	5,74
Tertiaire	807993	78,97
Ensemble	1023094	100,00

Source : Insee, estimations localisées d'emploi

Nombre d'établissement au 01 janvier 2011

Nombre d'établissements au 01 janvier 2009	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	COMMERCE	SERVICE
0	3452	5549	21007	41736
1 à 9 salariés	2893	4253	14843	13684
10 à 49 salariés	1390	1103	2925	2261
50 à 199 salariés	392	151	490	443
200 à 499 salariés	84	7	68	88
500 et plus	24	2	28	22
Total	8235	11065	39361	58234

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais

Taux de chômage

Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle : en France métropole (données CVS) - Source : Insee (série de 2003-T1 à 2011-T4, disponible le 27 mars 2012) - Unité : %

Libellé de la zone d'emploi	T1 2010	T2 2010	T3 2010	T4 2010	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	évolution annuelle(*)
Roubaix-Tourcoing	14,8	15	15	14,8	14,6	14,5	14,4	14,7	- 0,1
Lille	11	11,1	11,1	11	10,9	10,7	10,8	10,9	- 0,1
Dunkerque	12,6	12,6	12,6	12,4	12,4	12,3	12,4	12,3	- 0,1
La Flandre-Lys	8,2	8,1	8	8	7,9	7,8	7,8	7,9	- 0,1
Le Douaisis	14,3	14,4	14,5	14,1	14	13,8	13,9	14,1	+ 0
Le Valenciennois	15	15,1	15,2	14,8	14,7	14,5	14,5	14,5	- 0,3
Le Cambresis	12,5	12,3	12,5	12,4	12,6	12,5	12,6	12,8	+ 0,4
La Sambre-Avesnois	15,6	15,8	16	15,5	15,3	15,1	14,9	14,9	- 0,6

Source : Insee

* taux moyen sur le dernier trimestre comparé au taux moyen du même trimestre de l'année précédente

Les demandeurs d'emploi

Demandes d'emploi par sexe et âge au 31 décembre 2011 (en nombre)

	Nord	Pas-de-Calais	Région
Hommes	81441	43399	124840
Moins de 25 ans	16394	10231	26625
25 à 49 ans	50351	25427	75778
50 ans ou plus	14696	7741	22437
Femmes	67610	36540	104150
Moins de 25 ans	14975	8822	23797
25 à 49 ans	41113	21560	62673
50 ans ou plus	11522	6158	17680
Total	149051	79939	228990
Moins de 25 ans	31369	19053	50422
25 à 49 ans	91464	46987	138451
50 ans ou plus	26218	13899	40117

Champ : DEFM catégorie A
Source : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES)

Impôt sur le revenu (IR)

Nombre de foyers fiscaux	1402628
Nombre de non imposables	725709
Prime pour l'emploi (PPE)	
Montant versé (en euros)	131513225
Nombre de bénéficiaires	299869

Source - Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Dématérialisation

	2010	2011
Téledéclarants à l'IR	355851	395302
Téledéclarants à la TVA	28162	36025

Source : Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Montant des prélèvements

	2010	2011
Impôt sur le revenu (IR)	1259630556	1351663938
Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)	87581809	92590476
Nombre de déclarations	16112	7728
Taxe sur la valeur ajoutée* (TVA)	3442380515	3482219261
Nombre d'assujettis	89180	89644
Impôt sur les sociétés** (IS)	817709251	905052491
Taxe sur les salaires (TS)	314006767	326848782
Droits d'enregistrements	405580149	491748792
Dont : - droits de mutation	189044168	230164706
- taxe de publicité foncière	216535981	261584086
Taxe d'habitation (TH)	635764645	668967961
Taxe foncière (TF)	808243549	891962090
Contribution économique territoriale (CET)	491350789	508575634
Dont : - Cotisation foncière des entreprises (CFE)	355003520	338521982
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	136347269	170053652

* remboursements de TVA

614817352 640970759

** remboursements d'IS

172232100 130329500

Source : Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Fonds national de garantie individuel de ressources (FNGIR)
mis en place en 2011Le FNGIR est abondé par des prélèvements
effectués sur les recettes fiscales des collectivités «gagnantes»

VERSEMENT GIR - communes	10 850 287 €
VERSEMENT GIR - EPCI	290 683 601 €
PRELEVEMENT GIR-communes	6 106 228 €
PRELEVEMENT GIR - EPCI	7 246 346 €
VERSEMENT GIR-département	55 907 918 €
VERSEMENT GIR - région	91 275 234 €

DOTATIONS ET SUBVENTIONS

Chiffres en euros

	2009	2010	2011
Dotation globale de fonctionnement (communes)			
Dotation forfaitaire	504 918 339 €	500 118 836 €	495 921 518 €
Dotation de solidarité urbaine	124 701 384 €	133 858 800 €	142 964 671 €
Dotation de solidarité rurale	16 786 832 €	17 346 228 €	18 740 448 €
Dotation nationale de Péréquation	43 272 771 €	42 257 250 €	44 852 403 €
Dotation globale de fonctionnement (EPCI)			
Dotation d'intercommunalité	161 832 852 €	162 205 410 €	162 743 924 €
Dotation de compensation	307 235 046 €	309 287 565 €	308 616 736 €
D.G.F (conseil général)			
Dotation forfaitaire	323 230 726 €	324 017 295 €	323 993 090 €
Dotation de péréquation	43 692 058 €	44 221 141 €	45 316 892 €
Dotation de compensation	293 110 713 €	293 995 682 €	293 995 682 €
D.G.F (conseil régional)			
Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)	2 127 651 €	1 020 457 €	546 141 €
Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes, EPCI, conseils général et régional) y compris TA droits d'enregistrement	138 810 350 €	137 918 625 €	143 971 892 €
Dotation élu local (communes)	693 262 €	695 750 €	692 664 €
Dotation spéciale instituteurs (communes)	297 353 €	235 872 €	227 148 €
D.G.D services communaux hygiène et santé	4 978 509 €	4 978 510 €	4 978 510 €
D.G.D documents d'urbanisme	347 019 €	353 147 €	393 685 €
D.G.D assurance permis de construire	134 397 €	110 206 €	148 158 €
D.G.D du département	29 068 716 €	29 162 493 €	29 111 384 €
D.G.D. Lecture publique (supprimée en 2007)	supprimée	supprimée	supprimée
D.G.D. Ports maritimes (conseil général)	166 065 €	166 065 €	166 065 €
D.G.D. ports maritimes (conseil régional) créée en 2007	11 391 297 €	13 482 151 €	12 600 812 €
D.G.D. aérodromes créée en 2008 (EPCI, conseil régional)	241 090 €	281 189 €	260 972 €
D.G.D.(conseil régional)	34 338 058 €	34 338 058 €	34 338 058 €
Produit des amendes de police	14 944 786 €	13 037 033 €	16 693 883 €
D.G.E. (AE)-DETR à partir de 2011 (communes et EPCI)	12 726 956 €	12 303 756 €	12 974 656 €
D.G.E 1ère et 2ème part(conseil général) (1ère part supprimée en 2007)	1 851 053 €	1 884 788 €	1 322 843 €
F.C.T.V.A. (communes , EPCI, conseil général et régional)	479 348 113 €	261 563 638 €	216 574 870 €
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges	12 960 346 €	12 960 346 €	12 960 346 €
Réserve parlementaire (AE)	2 292 810 €	3 555 270 €	2 779 611 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - communes et EPCI	-	-	171 264 262 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Département	-	-	72 656 258 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Région	-	-	92 471 210 €

Source : Préfecture du Nord - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales (DRCT)



© Préfecture du Nord - SRCI

→ Un État garant de la sécurité de tous

La sécurité des citoyens constitue un enjeu majeur pour les services de l'Etat. Qu'il s'agisse de la lutte contre l'insécurité, la prévention de la délinquance, la sécurité civile ou encore la sécurité sanitaire, l'attente des concitoyens est forte et les services de l'Etat restent fortement mobilisés sur ces thématiques.

■ SECURITE PUBLIQUE

Les tendances relevées pour l'année 2011 marquent une nette amélioration des résultats en matière de sécurité publique par rapport aux années précédentes, avec notamment la poursuite du recul de la délinquance générale (-2,4 % zones police et gendarmerie confondues) plus marquée encore qu'en 2010, où la délinquance avait globalement baissé de 1,1 %.

La réorganisation des services de police et de gendarmerie mise en oeuvre au cours des dernières années a permis de renforcer leur réactivité et d'apporter une réponse ciblée à chaque type d'insécurité. Par ailleurs, la démarche partenariale de prévention de la délinquance avec les élus locaux s'est poursuivie en 2011.

L'année 2011 se caractérise par ailleurs par un progrès encourageant dans la lutte contre l'insécurité routière. 81 personnes ont été tuées sur les routes du département, soit 4 de moins qu'en 2010. Leur nombre a été diminué de moitié depuis 2002 (169 morts).

► Une nouvelle baisse de la délinquance dans le département du Nord

	2011	2011/2010
Atteintes aux biens	101 255	- 2,8 %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	25 133	- 0,6 %
Escroqueries et infractions économiques et financières	13 241	- 17,9 %
Infractions révélées par l'action des services	888	+11,4 %

<i>Taux d'élucidation</i>	2011	2011/2010
Atteintes aux biens	15,6 %	+ 0,1 pt
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	62,6 %	+ 0,7 pt
Escroqueries et infractions économiques et financières	47,2 %	+ 1,2 pt

Source : Direction départementale de la sécurité publique du Nord

Avec une évolution favorable de -2,4 %, la baisse de la délinquance générale s'inscrit dans la tendance observée depuis 2003.

Cette baisse, qui concerne l'ensemble des principaux agrégats (tableau ci-dessus), doit néanmoins être nuancée par une augmentation, limitée, des cambriolages de locaux industriels et commerciaux (+1,6 %, soit +37 faits) et des violences non crapuleuses (+1,8 %, soit +249 faits). Ces dernières concernent essentiellement les violences intra familiales, sur lesquelles l'action de la police est limitée.

Les résultats dans les agglomérations du département sont par ailleurs satisfaisants puisque la délinquance générale recule dans les agglomérations de Lille (-1,48 %), Dunkerque (-2,20 %), Valenciennes (-3,76 %), Douai (-5,65 %), Cambrai (-5,48 %) et Maubeuge (-12,65 %). Elle progresse de 6,58 % à Hazebrouck pour un volume d'infractions constatées qui reste limité

Pour l'année 2011, la délinquance de proximité connaît, avec 73 191 faits enregistrés, une évolution très favorable dans le département, avec une diminution de 6,5 % des infractions constatées (-4 721 faits) en zone police et de 5,2 % (-343 faits) en zone gendarmerie.

► L'adaptation des services à l'évolution de la délinquance

Les résultats obtenus sont le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la sécurité et de l'adaptation permanente de l'organisation et des moyens d'intervention des forces de sécurité pour répondre plus efficacement à la réalité de la délinquance. Les forces de l'ordre poursuivent l'adaptation constante de leur mode d'action, dans le souci d'une plus grande réactivité : renforcement de la présence sur le terrain avec la mise en place du dispositif des patrouilleurs, poursuite du travail de surveillance et de contrôle de la cellule anti-cambriolage police-gendarmerie au niveau départemental, avec un mode d'action reposant sur une approche globale.

Après la création en mars 2009 de la circonscription « Lille agglomération », la mise en place de la police d'agglomération a été généralisée dans l'ensemble du département. Ce nouveau mode d'action permet d'assurer une meilleure présence des policiers sur le terrain (rationalisation des fonctions support et d'état-major) et de mobiliser les moyens très rapidement en fonction de la situation.

Par ailleurs, depuis 2 ans, les services de police et les unités de gendarmerie travaillent étroitement, notamment dans les domaines de la lutte contre la délinquance et de la sécurité routière. L'objectif est de donner plus d'efficacité à la sécurité, en mutualisant les moyens, en développant les coopérations (actions coordonnées) et en renforçant le maillage territorial.

► Une attention particulière portée à la prévention de la délinquance

La démarche partenariale de prévention de la délinquance s'est poursuivie en 2011. A ce jour, l'ensemble des arrondissements dispose de conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et

de prévention de la délinquance. Ces instances sont désormais au nombre de 36, regroupant 128 communes et touchant 1,8 million d'habitants.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), créé par la loi du 5 mars 2007 pour appuyer l'action des maires sur ce thème, s'est élevé en 2011 pour le département à 910 900 euros. Le FIPD vient par ailleurs en soutien aux collectivités territoriales qui souhaitent procéder à l'installation de caméras de vidéo-protection sur leur territoire. En application du plan national, le soutien financier de l'Etat aux collectivités s'est élevé en 2011 à plus de 700 000 euros.

Par sa situation géographique, la région constitue une zone de passage vers l'étranger et une plate-forme privilégiée pour tous les trafics. Dans le domaine de la répression, police, gendarmerie et douanes luttent contre l'usage et le trafic de stupéfiants et contre le trafic d'alcool frelaté.

En outre, l'usage de stupéfiants est un problème de santé publique majeur. En 2011, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) qui anime et soutient les efforts des partenaires publics dans tous les domaines de la lutte contre les drogues et les toxicomanies a financé 58 actions, pour un montant de près de 406 000 euros dans le département.

► Au-delà de la réorganisation et des structures, l'évolution des méthodes de travail et des moyens d'actions explique les résultats enregistrés

Les experts de la police technique et scientifique (PTS) apportent aux enquêteurs de la police et la gendarmerie des savoir-faire et des moyens techniques modernes qui font avancer les enquêtes en apportant des preuves matérielles. Le Nord est le département qui exploite le plus grand nombre de traces (empreintes, ADN, résidus,...) au niveau national, conduisant au plus grand nombre d'interpellations.

Avec le déploiement de 17 véhicules dotés de lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation, la généralisation du procès verbal électronique en septembre 2011 et l'arrivée prochaine d'un logiciel facilitant encore les analyses et les rapprochements sur les phénomènes sériels, les services de police et unités de gendarmerie poursuivent leur évolution technologique.

► Sécurité routière : une nouvelle diminution de la mortalité sur les routes

Avec 81 tués, la mortalité routière a diminué de 4,7 % par rapport à 2010 (85 tués) et un ratio d'un mort pour 32 150 habitants, soit deux fois moins que le taux moyen d'un mort pour 16 243 habitants au niveau national.

Cette tendance longue de diminution des morts sur la route, divisé par 2 depuis 2002, résulte à la fois du fort engagement de l'Etat dans ce domaine, de la grande mobilisation des forces de l'ordre sur le terrain mais aussi de l'évolution des pratiques de conduite de tous les usagers. Elle s'inscrit dans la tendance nationale d'une baisse de la mortalité sur la route pour la dixième année consécutive.

Toutefois, 2011 a vu dans le département une augmentation du nombre des accidents (2 061 soit +10,7 %) et du nombre des blessés (2 393 soit +6,5 % par rapport à 2010). Ces résultats vont à l'inverse de la tendance nationale. Ils témoignent de la nécessité de conserver une action vigilante et intransigeante vis à vis des comportements dangereux sur les routes.

Dans cette perspective, les services de police et de gendarmerie ont renforcé leurs contrôles sur les routes et collaborent avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur la question des transports scolaires ou à l'occasion des grands départs en vacances. En matière de transport terrestre de marchandises, la DREAL a organisé 2858 sorties, contrôlé 8153 véhicules et relevé 2863 infractions.



Contrôle radar par les services de la gendarmerie © Préfecture du Nord -SRCI

Enfin, les motards ont été particulièrement touchés puisque, avec 23 tués (contre 15 en 2010), ils représentent près de 30 % des victimes d'accidents mortels alors qu'ils ne constituent qu'1 à 2 % des conducteurs. La mortalité de toutes les autres catégories d'usagers diminue (piétons, cyclistes, cyclomotoristes, automobilistes et conducteurs de poids-lourds). Par ailleurs, le département enregistre une diminution des jeunes tués sur les routes puisque le nombre des victimes de moins de 24 ans est passé de 25 en 2010 à 19 en 2011.

■ SECURITE CIVILE

Les grandes missions du Service interministériel régional des affaires civiles et économiques, de défense et de protection civiles (SIRACEDPC) du Nord portent sur la prévention et la préparation des crises, la protection et l'accompagnement de la population et la sensibilisation de tous aux risques majeurs.

Face à des situations de crise, le service arme une cellule de crise, placée sous l'autorité du préfet, qui coordonne notamment les secours, comme cela a été le cas en septembre 2011 lorsque les intempéries ont nécessité l'interruption momentanée de la Braderie de Lille.

► Le traitement des risques technologiques

Dans le contexte de la préparation aux événements de crise, une attention particulière a été portée à la thématique du nucléaire. L'actualité a confirmé ce choix avec l'organisation de deux missions d'inspection, celle de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur le nucléaire et celle de la mission de l'inspection générale de l'administration



Exercice de sécurité à Gravelines © Préfecture du Nord - SRCI

En outre, le 18 janvier 2011 a eu lieu, dans le cadre de la refonte du plan particulier d'intervention (PPI) du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines, un exercice de grande ampleur impliquant le confinement puis l'évacuation de 1750 foyers et de plus de 1000 scolaires situés au cœur de la ville de Gravelines.

En parallèle, la DREAL et l'Inspection des installations classées ont réalisé 850 inspections dont l'ensemble des 28 sites Seveso seuil haut en activité.. 11 des 16 plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du département sont désormais approuvés.

De nombreux exercices ont également été réalisés en 2011 : Polmar mer le 30 mai, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) « Produits chimiques de Loos » le 31 mai, test du nouveau système d'alerte de la préfecture le 3 octobre, exercice GRT gaz le 4 novembre, test du nouveau plan d'urgence de l'aérodrome de Valenciennes-Denain le 14 novembre, etc...

Le SIRACEDPC a également participé en 2011 au renforcement de la sécurité des opérateurs d'activité d'importance vitale avec la validation de plans particuliers de protection (PPP), celui du CNPE de Gravelines étant encore en cours d'analyse. Les plans de sûreté des installations portuaires (PSIP), notamment celles situées en zones d'accès restreint (ZAR), sont en cours de mise à jour.

➤ La gestion des risques naturels

Un guide des cavités souterraines a été transmis à plus de 120 communes concernées dans le département. Concernant les plans de prévention des risques naturels (PPRn), la prescription du PPR littoral et le lancement de la procédure d'approbation du PPR inondation de l'Helpe majeure ont été réalisés. Enfin, sous l'égide de la DREAL, et en matière d'aménagement du territoire des waterings, le protocole de gestion des eaux du Dunkerquois a été signé en 2011.

➤ Renforcer la prévention et l'information

En matière de prévention, la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), a suivi deux dossiers essentiels : le Grand Stade de Lille et l'accessibilité qui a nécessité la mise en œuvre du plan départemental d'actions. A cette occasion, la CCDSA a dressé un bilan provisoire des actions mises en place dans ce domaine.

Au titre de l'information et de la sensibilisation du grand public et des élus, le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) ainsi que l'information des acquéreurs et des locataires (IAL), consultables sur le site de la préfecture, ont été refondus. En outre le SIRACED-PC a continué d'accompagner les maires dans leur démarche d'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) - 180 réalisés dans le département - et des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM).

■ SECURITE SANITAIRE

➤ La santé environnementale

Les missions en santé environnementale s'inscrivent dans une démarche globale de protection de la santé de la population actuelle et des générations futures. Elles poursuivent trois objectifs :

- renforcer la surveillance et mieux connaître les dangers pesant sur l'environnement et la santé humaine afin de prendre les mesures nécessaires pour prévenir et réduire les risques ;
- réduire les conséquences des pollutions sur la santé humaine pour la protéger de façon durable ;
- informer sur les risques sanitaires liés aux pollutions.

S'agissant de la protection des ressources en eaux destinées à la consommation humaine, une évaluation des vingt-cinq dossiers en cours a été effectuée dans le cadre du comité départemental de suivi des procédures, en lien avec la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM). Une autorisation de distribution (Crespin), une régularisation de forage alimentaire (Dutch States of Mines à Seclin) et deux dérogations Nickel-Sélénium (1/Eaux du Nord et 1/Noréade) ont également été délivrées.

➤ Les soins soumis à décision administrative

Les admissions en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'Etat (SDRE) constituent une part importante des décisions de soins sans consentement et ont connu une hausse de 35% pour les six dernières années. En 2011, 379 admissions ont été prononcées par décisions préfectorales dont 229 concernaient des détenus.

La réforme induite par la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge est désormais entièrement mise en œuvre. Elle rend effectives, la saisine obligatoire des juges de la liberté et de la détention pour tout maintien ou levée des mesures de soins psychiatriques ainsi que la notification des décisions au procureur dont relève le lieu du domicile et au maire du lieu d'hospitalisation.

➤ La gestion des alertes alimentaires

Concernant les produits d'origine animale, la direction départementale de protection des populations (DDPP) a assuré le suivi de 63 Toxi Infections Alimentaires Contagieuses, 6 cas de listérioses neuro-méningées, ayant impliqué 518 malades (dont 42 hospitalisés et 3 décédés).



Contrôle d'un restaurant © DDPP

Le suivi de 97 alertes, locales ou nationales, dont la plus médiatique a concerné les steaks hachés contaminés par des E.Coli STEC ayant induit des cas cliniques souvent sévères, a été géré conjointement avec les autres services de l'Etat du Nord (ARS, médecins des hôpitaux...) et des autres départements, en concertation avec les administrations centrales.

Concernant le suivi des produits d'origine végétale, les alertes récentes (Escherichia coli dans des graines germées, les salmonelles dans des herbes aromatiques) ont montré que les denrées végétales peuvent permettre la circulation de microorganismes pathogènes d'autant plus graves que ces denrées sont consommées crues.

En juin 2011, la contamination de graines germées par l'Escherichia coli ayant touché la France, après l'Allemagne, la DDPP a organisé des contrôles dès le début de l'été.

La source des contaminations ayant été identifiée, il s'agissait notamment de s'assurer dans les meilleurs délais que tous les revendeurs habituels ou potentiels de l'importateur européen avaient retiré ou détruit les graines à germer concernées. Dès le début des vacances d'été, les graines contaminées n'étaient plus présentes sur le marché nordiste.

➤ **Résurgence de la tuberculose bovine**

Absente de notre département depuis 10 ans, la tuberculose bovine est réapparue en septembre 2011 dans un élevage de bovins allaitants qui a été abattu en totalité et l'éleveur totalement indemnisé. Ce cas n'a apparemment aucun lien épidémiologique avec les résurgences de la maladie observées en de nombreux points du territoire.



© Préfecture du Nord - SRCI

➔ *Un État garant de l'aménagement et de la cohésion du territoire*

La réforme de l'intercommunalité et l'accompagnement du développement cohérent des territoires constituent, pour les services de l'Etat, les éléments indispensables permettant une plus grande solidarité et la réduction des inégalités entre les territoires.

■ SUSCITER L'EMERGENCE D'UNE INTERCOMMUNALITE PERTINENTE

Le processus de construction de la nouvelle carte de l'intercommunalité a été engagé en 2011. Afin de le mener à bien, la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a été installée le 29 avril 2011.

Le Préfet, en lien étroit avec la CDCI, est chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Celui-ci prévoit une couverture intégrale du territoire départemental par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales.

Le schéma présente également les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des syndicats mixtes existants. Il peut ainsi proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres. Il peut enfin proposer la suppression, la transformation ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

La mise en œuvre du schéma conduira à construire un nouvel espace de vie et d'action. La nouvelle gouvernance intercommunale du Nord sera ainsi adaptée aux enjeux des territoires et aux défis à relever dans un contexte de profondes mutations sociologiques, économiques et financières.

■ DEVELOPPER UN HABITAT DIGNE, ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

La mise en conformité des 10 programmes locaux de l'habitat (PLH), dont la révision a démarré en 2010 et doit s'achever en 2012 et, le développement de l'offre de logement, qui s'appuie sur les 6 conventions de délégation des aides à la pierre signées en 2008 et 2009 pour une durée de 6 ans, constituent les bases de l'action de l'Etat en matière de politique d'habitat. Concernant la production de logements, l'Etat a accompagné les 24 organismes HLM dans l'élaboration de leurs Conventions d'Utilité Sociale (CUS) qui ont été signées le 30 juin 2011. A ces 24 CUS locatives se sont ajoutées 9 CUS accession signées fin 2011.

L'objectif de 4 224 logements locatifs sociaux pour 2011 a été dépassé avec 2 711 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS), 1 020 Prêts Locatifs Aidés

d'intégration (PLAI) et 606 Prêts Locatifs Sociaux (PLS), représentant 12,5 M€ de subventions État. Concernant le parc privé, la réhabilitation de plus de 500 logements propriétaires-bailleurs, 2 600 logements propriétaires occupants, 200 logements Soginorpa, ont été financés en 2011. A ce titre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a versé 24 M€ de subventions.

Dans le cadre de la rénovation urbaine, les subventions ANRU engagées à hauteur de 470 M€ représentent près des 2/3 du programme départemental.

Elles ont notamment permis la restructuration du quartier de Marlière - Malakoff de la ville de Fourmies. Cette restructuration a été marquée par un événement symbolique : la déconstruction d'une tour de 76 logements permettant d'améliorer la mixité urbaine et sociale.



La tour Plein Ciel © DDTM

Afin de lutter contre l'habitat indigne, le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, constitué autour de la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), a été mis en place le 10 juin 2011. En matière de lutte contre l'insalubrité des logements, 330 arrêtés préfectoraux ont permis de mettre fin à des situations de logements indignes. A l'issue des travaux de réhabilitation de logements insalubres, 124 décisions de levée de procédure d'insalubrité ont été prononcées.



habitat insalubre à Valenciennes © ARS

Le développement d'un habitat respectant l'environnement, intégré à son milieu constitue l'un

des enjeux des constructions nouvelles. A ce titre, l'expertise locale de 10 projets départementaux candidats à l'appel à projets écoquartiers a été lancée le 19 janvier 2011. Il a été réalisée et, le projet de l'Union à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos a obtenu le grand prix national Ecoquartier 2011. Le projet du Nouveau Mons à Mons-en-Barœul a obtenu un palmarès thématique performances écologiques, mention approche écologique globale.

La DDTM a piloté l'ensemble de l'opération «Recueil des Belles pratiques et des Bons usages en matière d'accessibilité de la Cité». Dans ce cadre, 14 réalisations publiques et privées (sur 220 dossiers déposés) ont été retenues par un jury national et l'auberge de jeunesse de Dunkerque figure parmi les projets les plus remarquables.



Illustration : recueil des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité (image MEDDTL)

■ AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN MENANT UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE COHÉRENTE

Les mutations et les enjeux du Grenelle de l'environnement ont conduit les services de l'Etat à s'impliquer totalement dans l'élaboration et la révision du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et à accélérer la réalisation des porter à connaissance (PAC). Depuis décembre 2011, les documents de planification sont consultables en version numériques sur le site <http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr>.

Dans le contexte de l'application des règles d'urbanisme, - le département du Nord voit naître nombre de projets sur tout son territoire (lotissements, contournements routiers, industries, carrières, etc...) qui impactent l'environnement. Les porteurs de ces projets doivent fournir une étude qui présente les incidences sur l'écosystème et prévoir des mesures pour éviter les nuisances, les réduire ou les compenser.



Exploitation d'une carrière © Laurent Mignaux, MEDDTL

Le Préfet, est l'autorité environnementale chargée de donner un avis détaillé sur l'exhaustivité et la qualité de l'étude ainsi que sur la prise en compte de l'environnement et des principes du Grenelle dans la conception du projet. Dans ce cadre, les avis rédigés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) portent sur des projets urbains (32%), sur des installations industrielles ou agricoles (32%), sur des infrastructures de transport et sur des projets divers (36%). Parmi ces projets, on retiendra, par exemple, le SCOT du Cambrais ou encore la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Union à Roubaix-Tourcoing.

La lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols constitue également une des priorités de l'Etat. En 2011, les projets examinés prévoient la consommation totale de près de 200 hectares de terres agricoles. L'Etat a ici un rôle de pédagogue, de conseiller. Sans juger de l'opportunité du projet il préserve l'aménagement durable du territoire et respecte l'environnement tout en soutenant le développement économique.

Au-delà des intérêts purement économiques, la prise en compte des enjeux environnementaux est aujourd'hui une réalité. En est une illustration la charte de qualité environnementale élaborée sous la conduite de l'exploitant de l'aérodrome Lille-Marcq-en-Baroeul afin de faciliter le dialogue entre les personnes pratiquant les activités aéronautiques et les riverains en constitue une illustration.

■ SOUTENIR L'AGRICULTURE TOUT EN PRÉSERVANT LES MILIEUX RURAUX ET MARITIMES

➤ Le soutien à l'agriculture

Compte-tenu du contexte agricole et des difficultés rencontrées par les éleveurs suite à la sécheresse du printemps 2011, les aides de l'Etat ont été importantes et ont bénéficié à 7496 exploitants pour un montant de 117,37 M€.

La sécheresse sévère du printemps 2011 a provoqué une perte importante de fourrage pour les éleveurs. La nécessaire indemnisation des éleveurs sur le total des 169 communes concernées du sud du département a été assurée par le Fonds National de Garantie des Calamités Agricoles (FNGCA) ainsi que par une participation du Conseil Général et du Conseil Régional pour un montant global de 170 000 euros.

Le soutien à l'agriculture s'est également poursuivi par le biais de mesures contenues dans le Programme de développement rural hexagonal (PDRH). Celui-ci fixe pour la période 2007-2013 le cadre financier pour l'installation des jeunes agriculteurs, les investissements réalisés dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), du Plan de Performance Énergétique (PPE) et du Plan Végétal Environnemental (PVE) ainsi que les mesures environnementales. En 2011, ces aides octroyées par l'Etat et ses partenaires (Conseil Régional, FEADER et Agence de l'eau), ont concerné 367 dossiers traités pour un montant de 6,58 M€.

2011 a également été une année de réforme dans la gestion des quotas laitiers. Un bassin laitier Nord-Picardie a été créé. Il regroupe les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise, des Ardennes. Le Préfet du Nord en est coordinateur. Il s'agit d'une instance de concertation pour l'ensemble des questions relatives à la production de lait de vache. Elle est consultée pour la mise en œuvre des quotas laitiers mais aussi sur les politiques d'accompagnement de la filière.

➤ Préservation des milieux agricoles et maritimes

Afin de mieux gérer le foncier agricole, la commission départementale de la consommation des espaces agricoles est mise en place depuis mai 2011. Cette instance est un lieu d'échanges et de sensibilisation aux enjeux liés à la surconsommation des espaces agricoles.



Vedette régionale des affaires maritimes « Armoise » procède à l'inspection du navire de pêche néerlandais « Johannes » © DDTM

Par ailleurs, l'Etat a instruit le dossier d'attribution de 25 nouvelles concessions qui ont reçu un avis favorable du comité régional de la conchyliculture

Normandie mer du Nord. Les concessions seront attribuées en 2012.

Depuis le 29 juillet 2011, le classement de salubrité des zones de production de coquillages vivants du Nord, au niveau 'A' est effectif. Une situation d'alerte a été enregistrée du 28 novembre au 05 décembre 2011, conduisant à l'arrêt de la commercialisation des moules de Dunkerque. L'alerte a été rapidement levée après un retour bien en dessous des seuils réglementaires.

■ L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE FACILITÉ PAR L'ACCESSIBILITÉ DU DÉPARTEMENT DU NORD

Dans le département du Nord, l'Etat gère 343 km de voies (89 km de Routes Nationales et 254 km d'autoroutes non concédées) et 145 km de bretelles. L'Etat possède ainsi sept Centres d'Entretien et d'Intervention. La gestion est assurée par la Direction Interdépartementale des Routes Nord (DIRN).

Afin de préserver et d'accroître l'accessibilité du département, la modernisation du réseau routier a été poursuivie : aménagement à 2 x 2 voies de la RN2 entre Hautmont Beaufort, travaux de rénovation de la chaussée de l'A1 entre Carvin et Lesquin qui représentent un investissement de 33M. Les travaux d'aménagement des accès au Grand Stade Lille se sont également poursuivis en 2011 avec notamment la réalisation d'un viaduc de 400m franchissant l'échangeur existant.



Travaux sur l'A1 en 2011 © DDTM

L'ensemble de ces actions ont été mises en place dans le cadre d'une politique en faveur de l'environnement et d'un développement durable. Elles ont, par exemple, permis de limiter l'utilisation des pesticides en préconisant le fauchage raisonné pour préserver la faune et la flore des accotements. Le déploiement du projet « route propre » s'est poursuivi et 1.300 tonnes de déchets ont été collectées pour un coût total de 650.000 €, soit 10% du budget d'entretien de la route.

Afin d'accroître la sécurisation du réseau routier le déploiement du système ALLEGRO, a été poursuivi sur de nouvelles sections de l'A23, de l'A25, de l'A27

et de la RN41. Les vitesses réglementaires ont été abaissées à 90 km/h sur les autoroutes au cœur de l'agglomération lilloise et à 110km/h sur les zones d'approche. Ce système permet de surveiller le trafic en temps réel, d'informer les usagers sur les perturbations éventuelles et de faire intervenir plus efficacement les moyens de secours



Intervention de la DIRN lors d'un accident © DIRN

Le déploiement des transports en commun constitue l'un des enjeux de la mobilité urbaine. En 2011, l'Etat a été associé aux réflexions du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Lille. Dans le cadre du financement de projets de transports urbains par l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France), l'Etat a attribué une première tranche de subvention du tramway de Valenciennes, d'environ 450 000 €.

■ DEVELOPPER LE TRANSPORT MARITIME ET FLUVIAL

Après une excellente année 2010 où le trafic fluvial avait crû de 7% pour atteindre 9,2 millions de tonnes, on pouvait craindre une baisse significative des trafics en 2011. En fait, l'évolution 2011 du trafic fluvial en Nord - Pas-de-Calais n'aura subi qu'une légère contraction de 1% (contre 2% au plan national) malgré l'interruption de navigation en février 2011 vers Dunkerque suite à l'affaissement du pont routier de Blaringhem.



Démontage du pont de Blaringhem © SN59/62

Cette situation a été favorisée par la mise en œuvre de grands chantiers pour développer ce mode de transports. On retiendra parmi eux les travaux de recalibrage de l'Escaut entre Trith et Bruay. Cet investissement de 25 millions d'euros TTC, a permis l'ouverture officielle à la navigation des 3 000 tonnes sur cet itinéraire le 25 mars 2011.

Par ailleurs, le dossier d'enquête publique concernant le canal de Condé-Pommeroeul, a été finalisé en liaison avec le Sous-Préfet de Valenciennes et les élus. Ce projet vise à assurer la jonction entre le réseau navigable à grand gabarit du nord de la France et le réseau navigable belge (canal du centre) .

Concernant le transport maritime, la sensible reprise du trafic portuaire (+ 11,2% en tonnage / 2010) a permis aux pilotes d'assurer sans discontinuité 6 646 mouvements de navires pour l'entrée et la sortie du port de Dunkerque (contre 5 995 en 2010).

Au niveau des armements maritimes, la situation socio-économique de la Compagnie SEA-FRANCE a fait l'objet d'un suivi particulier du fait de son immatriculation à Dunkerque et des 300 marins professionnels identifiés.

■ REGARD SUR LE ROLE DES SOUS-PEFECTURES

Conformément à la nouvelle architecture de l'Etat la sous-préfecture, compte-tenu de sa proximité avec les partenaires de l'Etat, se positionne comme un pôle d'animation et de coordination au service de l'application des politiques de l'Etat et du développement local.

Dans ce cadre, les sous-préfets ont un rôle déterminant en matière d'aménagement du territoire et d'appui aux projets d'entreprise en animant les comités de pilotage qui permettent de réduire les délais et de coordonner les services concernés.

Ainsi, à titre d'illustration, le sous-préfet de Valenciennes organise chaque mois une réunion avec le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), la DDTM, les deux communautés d'agglomération et la chambre de Commerce et d'Industrie « Grand Hainaut afin de suivre l'état d'avancement des dossiers structurants présentés par les acteurs du territoire, afin d'accélérer les procédures administratives et de mobiliser les financements nationaux et européens.

Leur mobilisation partenariale forte en matière d'emploi s'est traduite au travers de la mise en place, en 2011, du « service public de l'emploi local » (SPEL). Celui-ci réunit autour de chaque sous-préfet d'arrondissement les acteurs de l'emploi local pour coordonner leurs efforts, faciliter la mise en œuvre des dispositifs d'aides disponibles, faire preuve d'inventivité pour permettre le retour à l'emploi du plus grand nombre et coordonner la réalisation des plans de recrutement des entreprises présentes sur le territoire. C'est à la fois un lieu de coordination d'informations croisées, de réflexion et d'actions.



© Commission européenne

→ *Un État garant de la cohésion sociale*

Malgré des signes indéniables de réussite, la reconversion économique bien engagée dans les grandes villes, force est de constater que le territoire du Nord reste marqué par de nombreux handicaps.

Les taux de maladies professionnelles et d'accident du travail, des pathologies cardiaques et cancéreuses, d'obésité, d'addictions et de suicides sont parmi les plus élevés de France. Ils sont significatifs d'un état sanitaires alarmant. Le département connaît des problèmes économiques et sociaux importants qui expliquent sa forte dépendance vis-à-vis de la solidarité nationale.

La cohésion sociale, qui concerne de larges aspects de la société, du Logement à la Culture, est un axe d'intervention important de l'État qui se veut le garant de l'équité territoriale et des équilibres socio-économiques.

■ L'ACCES AU LOGEMENT

Le principe du « logement d'abord » à destination des ménages hébergés en structures sociales a été mis en œuvre. Il consiste à proposer aux personnes sans domicile fixe l'accès le plus direct possible à un logement pérenne adapté à la situation du ménage et avec un accompagnement social quand cela est nécessaire.

L'objectif ministériel était de permettre à 25% des ménages hébergés en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) d'obtenir un logement. Le taux de sortie effectif pour le Nord en 2011 est de 29% soit 811 ménages représentant 1626 personnes. De plus, 69 nouvelles places de pensions de familles (logement adapté) ont été mises en fonctionnement.

En outre, le Nord s'est inscrit dans la démarche expérimentale visant, sur un territoire précis, à appliquer

la politique du logement d'abord avec les partenaires institutionnels. 10 sites ont été retenus au niveau national : pour le Nord, il s'agit de l'aire géographique correspondant à Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU). Les axes de cette expérimentation



Accueil de personnes sans domicile fixes © Préfecture du Nord - CRCI

portent sur le diagnostic individuel et l'orientation vers le logement, l'observation du territoire, l'articulation des dispositifs d'accompagnement ? la promotion de l'accès au logement ainsi que sur l'évolution des pratiques professionnelles.

Le financement de la politique de prévention et de lutte contre les exclusions a été préservé en 2011 avec une évolution positive de 0,55% de 2010 à 2011 (67,4 M€). L'Etat a également enclenché la rénovation de ses liens avec les opérateurs du secteur social au moyen de la contractualisation qu'il conviendra d'amplifier en 2012.

► L'application du droit au logement opposable

Au 31 décembre 2011, en données cumulées, le dispositif DALO (droit au logement opposable) a permis l'examen de 6 646 situations par la commission de médiation. La commission a reconnu que 2791 ménages concernés devaient bénéficier d'un logement prioritaire. 1 929 ménages reconnus prioritaires ont été relogés, soit 78%.

Grâce à la vigilance des services de l'Etat à l'égard des bailleurs sociaux, la proportion de ménages n'ayant pas reçu de proposition de logement dans le délai légal de 6 mois a été divisée par 3.

Le DAHO (droit à l'hébergement opposable) versant « hébergement » du dispositif DALO en 2011 (données cumulées) a généré le dépôt de 593 recours dont 146 par requalification du recours DALO. 372 situations ont été reconnues prioritaires et urgentes et 184 propositions d'hébergement ont été faites dans le délai réglementaire de 6 semaines.

► Les relations avec les bailleurs sociaux

De manière générale, l'Etat a mobilisé les bailleurs sociaux afin d'utiliser pleinement les contingents réservataires : préfectoral et Action Logement. Il a organisé des réunions avec les bailleurs sociaux afin de rappeler la nécessité de mobiliser ces contingents. Dans ce but, l'enquête logement permettant de repérer les ménages hébergés pouvant accéder au logement a été mise en avant : c'est, en effet, un outil fiable et connu par les bailleurs.

■ LES PUBLICS SENSIBLES

La protection juridique des personnes vulnérables a été poursuivie et subventionnée par l'Etat à hauteur de 8 793 619 € pour les opérateurs associatifs et 226 438€ pour les mandataires privés.

29 022 mesures sont exercées dans le Nord en 2011 dont 27 424 par les opérateurs associatifs (au nombre de 8), 523 par les mandataires privés (au nombre de 14) et 1 075 par les préposés d'établissements (ex : maisons de retraite) qui comptent 18 établissements déclarés.

► La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

Le diagnostic territorial 2008-2010 des dispositifs d'appui et de prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs auteurs, réalisé en 2010 par la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité ainsi que les directives du 3ème plan triennal gouvernemental 2011-2013, ont guidé les travaux de la Commission Départementale en 2011. Le récent partenariat avec le Conseil général a amorcé de nouvelles actions (création d'un poste de travailleur social dans les compagnies de gendarmerie de Cambrai et d'Avesnes-sur-Helpe, prise en charge spécifique des mineures prostituées dans le Vieux Lille).

En 2011, 1 474 523 € ont été consacrés à cette politique dans le département du Nord pour permettre de poursuivre et de consolider le dispositif partenarial mis en place dans le cadre du Plan Départemental 2011-2013. Cela s'est traduit par l'accueil et le suivi de 6 562 par les 15 associations spécialisées subventionnées par l'Etat, l'hébergement de 168 femmes et 293 enfants dans les 5 structures d'hébergement spécifiques et le suivi de 3 020 femmes victimes par les 6 Centres d'information des Droits des Femmes et des Familles.

► La politique à l'égard des Jeunes : le contrôle des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.)

Dans le cadre du programme de contrôle 2011, les visites prioritaires réalisées par la DDCS ont ciblé : les séjours à gros effectifs d'enfants ; les accueils maternels ; les séjours courts (moins de 4 nuits); les accueils inscrits dans des dispositifs tels que Ville Vie Vacances; les accueils encadrés par des directeurs stagiaires; les accueils «en difficulté» repérés ou signalés.

145 ACM, représentant 93 organisateurs ont donné lieu à des évaluations de la DDCS en lien avec les partenaires institutionnels concernés : la Protection maternelle et infantile (PMI) concernant les enfants de moins de 6 ans, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) concernant la restauration collective et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) concernant les conditions d'emploi des personnels des associations organisatrices.

3ACM ont fait l'objet d'une évaluation non satisfaisants (2 %), 115 d'une évaluation satisfaisants (79 %) et 27 d'une évaluation très satisfaisants (19 %).

■ L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE

L'un des objectifs est la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour les publics qui en sont éloignés. En lien avec le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), des actions prioritaires ont été menées en direction des jeunes pratiquants issus des quartiers sensibles, de la pratique sportive féminine et de celle des personnes handicapées.

En 2011, la part de l'enveloppe départementale Nord mobilisée au bénéfice d'actions en direction de ces publics s'élevait à 1 025 000€ sur une enveloppe globale de 3 600 000€, contre 730 000€ mobilisés en 2010 avec la même enveloppe globale disponible.



Manifestation sportive © DDCS

■ LES MESURES INCITATIVES D'ACCÈS ET DE RETOUR À L'EMPLOI

Afin de favoriser l'insertion par l'activité économique, l'Etat a notamment conventionné et financé 192 ateliers et chantiers d'insertion pour 5 630 postes, 48 entreprises d'insertion pour 487 postes (hors Fonds Social Européen), 15 entreprises de travail temporaire d'insertion pour 3 340 postes d'encadrants et 29 associations intermédiaires.

De plus, outre les aides aux structures, l'Etat prend en charge la majeure partie de la rémunération versée aux titulaires des contrats aidés (C.U.I ; C.A.E).

La politique d'insertion par l'activité économique a ainsi obtenue en 2011, 9531511 € de subventions de la part de l'Etat.

On notera également que 28 entreprises solidaires ont été agréées en 2011.

Une action novatrice concernant le chantier du Canal

Seine-Nord-Europe, qui devrait débiter au cours du 1er semestre 2013 a été entamée par la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail portant notamment sur l'offre de formation en rapport avec le chantier, sur l'étude d'un guichet unique-emploi et sur la clause d'insertion. Le bassin de Cambrai sera plus particulièrement concerné par ces actions.



Jeune en apprentissage © DIRRECTE

■ LA POLITIQUE CULTURELLE

Parmi les actions menées en 2011, on retiendra la signature d'un contrat territorial de développement culturel (CTDC) signé entre la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le Rectorat de l'Académie de Lille, l'inspection académique du Nord, le Conseil général du Nord et la communauté d'agglomérations Maubeuge Val de Sambre. Cette action s'associe à un contrat local d'éducation artistique et lui confère une orientation originale. Les actions prennent la forme d'une résidence-mission d'artistes à des fins éducatives ou d'éducation culturelle.

Un programme expérimental intitulé « médias de quartier, médias de proximité », né autour des questions importantes de l'éducation aux médias et de l'appropriation de nouveaux supports de communication a également été mis en place. Parmi les 3 actions retenues dans le Nord Pas-de-Calais, le projet « Lille en quartier » a ainsi mis en relation des étudiants de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ) avec des habitants de 3 quartiers sensibles de la ville de Lille pour la réalisation d'un blog. L'objectif était d'inviter les jeunes des quartiers à expérimenter une pratique créative du numérique qui favorise leur expression, et les étudiants journalistes à s'intéresser à une réalité qui leur est souvent méconnue.

Le 18 octobre 2011 s'est également tenue, au Fresnoy, une journée de débats autour de la diffusion du cinéma à l'heure du numérique.

Le label « Maison des illustres », créé en septembre 2011, signale ces lieux qui font vivre la mémoire des grands personnages, hommes politiques, scientifiques ou artistes, liant ainsi histoire intime et collective. Deux

lieux ont obtenu ce titre pendant la première phase de labellisation en 2011: la maison natale de Charles de Gaulle à Lille et la Villa départementale Marguerite Yourcenar à Saint-Jans-Cappel.

Deux expositions ont reçu, en 2011, le label « Exposition d'intérêt national » : l'exposition « Louis-Léopold Boilly (1761-1845) », au Palais des Beaux-arts de Lille et l'exposition « Wölfli Univers » au LAM à Villeneuve d'Ascq, qui fait écho aux riches collections d'art brut issues de la donation L'Aracine.



Une des Oeuvre d'Adolf Wölfli exposée au LAM de Villeneuve d'Ascq

■ UNE POLITIQUE TRANSVERSALE : LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2011 les quatre priorités de l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Egalité des chances sont l'emploi, l'éducation, la prévention de la délinquance et la santé.

Le budget de la Politique de la Ville a été consolidé en 2011. Ainsi, le montant total des moyens financiers de l'Etat mobilisés sur le département du Nord s'est élevé à environ 22 M€, hors adultes relais et rénovation urbaine, au bénéfice de 629 porteurs de projets (468 issus des associations et 161 issus des collectivités territoriales).

Ce budget a notamment permis le financement des contrats urbains de cohésion sociale (9,3M€), des opérations ville vie vacances (499 587€), des ateliers santé ville (233 025 €), des internats d'excellence (435 059 €), du dispositif réussite éducative qui concerne 33 territoires (6,9M€), des projets spécifiques (800 000 €) et du fonds interministériel de prévention de la délinquance (1,5M€).

Une enveloppe exceptionnelle déléguée en fin d'année a permis de financer 1,9M€ de projets supplémentaires selon 3 sous-enveloppes fléchées, la 1ère relative aux associations de terrain concernées par la baisse des crédits (833 585 €),

la seconde selon les axes thématiques concernant le décrochage, le retour à l'emploi des jeunes et la prévention de la délinquance des mineurs, les avenants expérimentaux, l'expérimentation de sortie de l'ANRU (794 000€) et la 3ème sur l'offre de soins de 1er recours de santé (275 260€).

D'autres dispositifs concourent à la politique de la ville. Il s'agit des 334 médiateurs adultes-relais financés à 80% par l'Etat, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (142 954 671 €, soit une hausse de 6,8% par rapport à N-1), de la dotation de développement urbain (6 M€) et des exonérations fiscales et sociales liées aux Zones Franches Urbaines (ZFU).

Par ailleurs, et afin de répondre aux spécificités socio-économiques du département du Nord, le Secrétariat Général du Comité Interministériel aux Villes a autorisé, à la demande du Préfet du Nord, le recrutement de 5 délégués du Préfet en plus des 17 déjà affectés dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville. Ceci s'est traduit par l'affectation de 22 délégués du Préfet dans les quartiers.

► Les actions notables

⇒ Les C.U.C.S. expérimentaux

Deux C.U.C.S. expérimentaux ont été initiés, l'un concernant les territoires d'Anzin, Condé-sur-Escaut et Valenciennes, l'autre celui de Dunkerque et de St-Pol-sur-Mer et comportent un volet éducation, un volet emploi et un volet prévention de la délinquance.

Le volet éducation concerne 8 domaines d'engagement des politiques de droit commun. En 2011, la direction académique des services de l'Education nationale a déterminé la liste des écoles ciblées (20 écoles publiques sur Dunkerque et 12 écoles publiques sur Valenciennes) et des établissements ciblés (4 lycées et 1 collège privé ainsi qu'1 lycée et 4 collèges publics sur Dunkerque, et 3 collèges publics sur Valenciennes).

Le volet emploi vise à répondre à un double constat relatif aux difficultés en matière d'emploi des habitants des quartiers concernés conjuguées à celui de la sous-représentation de ceux-ci dans les dispositifs existants. Les acteurs locaux et le service public de l'emploi ont convenu de mobiliser et coordonner les moyens de droit commun dont ils disposent afin que ces publics accèdent, au moins proportionnellement à leur poids démographique, aux dispositifs favorisant l'accès ou le retour à l'emploi notamment dans des secteurs porteurs ou en tension.

Les actions du volet prévention de la délinquance sont portées par les deux Procureurs concernés, les services de police et la direction académique des services de l'Education nationale. Les thématiques mobilisées sont la prévention de la récidive, la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales, la prévention des violences scolaires, la prévention des incivilités, le lien cohésion police-population, le développement de la vidéo-protection.

⇒ L'Ecole Ouverte et la lutte contre le décrochage scolaire

Basée sur un programme d'activités éducatives dans le domaine scolaire, culturel et sportif, l'opération interministérielle "Ecole Ouverte" consiste à ouvrir les collèges et les lycées pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et les samedis durant l'année scolaire afin d'accueillir des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances. Elle s'adresse aux jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles.



Le collège Albert Roussel de Tourcoing participe au dispositif « l'Ecole ouverte » © Inspection Académique

Afin de toucher ce public, l'opération vise avant tout les établissements de l'éducation prioritaire ainsi que ceux situés dans les territoires relevant de la politique de la ville. Les élèves de CM2 sont également encouragés à participer à l'opération dans le cadre de la liaison "école-collège".

Si les collèges prédominent, le nombre d'écoles primaires associées ne cesse d'augmenter ce qui permet de souligner la qualité du travail en réseau. ce qui démontre l'efficacité du dispositif.

Le nombre d'élèves accueillis est en augmentation, notamment pour ce qui concerne ceux du premier degré et ceux du second degré non inscrits dans l'établissement d'accueil des sessions "Ecole ouverte". De plus, la mixité filles-garçons est effective.

Plusieurs actions de prévention du décrochage scolaire ont également été menées durant l'année 2011. On retiendra celle mise en œuvre sur le territoire de la ville de Denain à compter de septembre 2011. Elle repose sur un adulte-relais médiateur scolaire – poste financé à 80% par l'Etat – mis en place et recruté par la commune spécifiquement sur cette mission. Il est chargé d'assurer – en lien avec toutes les écoles primaires de la commune – une médiation, immédiate et quotidienne, auprès des familles des enfants dont l'absence n'est pas justifiée. A l'issue des trois premières semaines de conduite de l'action, 19 enfants avaient déjà pu réintégrer l'école. L'accompagnement des enfants et de leur familles se poursuit ensuite dans le cadre des dispositifs existants, notamment le Dispositif de Réussite Educative.

⇒ Le « Plan Stratégique Local » de sortie du programme de rénovation urbaine

A l'issue de 7 années de mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), en lien avec les partenaires nationaux, a précisé les modalités de sortie des conventions de rénovation urbaine. L'une de ces modalités vise à impulser une vision prospective et stratégique de « l'après convention » dans l'optique de pérenniser les effets de la démarche.

Afin de préciser le contenu du « Plan Stratégique Local » PSL, l'ANRU a lancé une réflexion au niveau national avec l'appui d'un consultant, sur la base d'une expérimentation qui concerne dix sites dont celui « Hauts Champs Longchamps » sur les communes de Hem, Roubaix et Lys les Lannoy.

Chaque site ANRU, en voie de signer la convention de service, aura vocation à élaborer en lien étroit avec les services de l'Etat, le PSL à partir de 2012.



© Préfecture du Nord - SRCI

➔ *Un État plus performant*

Afin d'apporter les réponses les plus appropriées aux besoins en matière de qualité de service, l'Etat a engagé ces dernières années de nombreuses réformes.

La poursuite des démarches d'amélioration des services et de simplification de leurs modes de fonctionnement a contribué en 2011 à permettre aux différents types d'utilisateurs de disposer d'un service public plus efficace.

■ METTRE L'USAGER AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS

➤ Au sein de la Préfecture



Espace-marianne à la Préfecture du Nord
© Préfecture du Nord - SRCI

Les services préfectoraux dans le Nord ont déployé à partir du mois d'avril 2011, avec le soutien de la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME), une démarche appelée « accélérateur Marianne ». Celle-ci vise l'amélioration de l'accueil des utilisateurs et la mise en conformité progressive des sites préfectoraux avec le référentiel Marianne. Plus précisément, ce référentiel

comporte 19 engagements qui recouvrent, pour l'essentiel, l'accueil physique et téléphonique ainsi que le traitement des courriers et des courriels. La préfecture et les sous-préfectures ont pour ce faire réalisé un état des lieux de la qualité de l'accueil et construit un plan d'action afin de hisser la qualité du service rendu au niveau des préconisations du référentiel Marianne. Plusieurs actions simples et pragmatiques ont été réalisées au cours du 2ème semestre 2011 : la pose de panneaux de signalétique pour faciliter l'orientation des utilisateurs, la réalisation d'affiches indiquant la présence et la localisation des équipements de services tels que les distributeurs de boissons, les photocopieurs et les photomatons pour améliorer le confort des espaces d'accueil et d'attente, les modifications apportées à un courrier-type pour lui apporter plus de lisibilité.

Par ailleurs, dans le prolongement de la démarche engagée, la DGME a expérimenté dans le Nord et la Seine Maritime un projet d'amélioration de l'accueil téléphonique. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre dans ce cadre : l'élaboration d'un référentiel commun au standard et aux services sur les modalités de traitement des appels, l'introduction en amont du standard d'un pré-décroché pour faire patienter les utilisateurs, l'actualisation des coordonnées de la préfecture et des sous-préfectures dans l'annuaire papier des pages blanches et des pages jaunes, la diffusion des bonnes pratiques. D'autres actions sont en cours de réalisation telles que la refonte et la mutualisation du serveur vocal interactif.

➤ Au sein des Directions départementales interministérielles



Marianne La Direction Départementale de la Cohésion Sociale; (DDCS) a mis en place un accueil à la fois physique et téléphonique qui a trouvé sa pleine efficacité lors de l'installation de l'intégralité de ses services à la cité administrative en mai 2011.

Cette mesure a conduit à la création d'un bureau dédié équipé, la normalisation des règles de transmission des informations et l'amélioration de la transmission des mesures à mettre en oeuvre en cas panne.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a, quant à elle, participé, en lien avec d'autres services publics du département, à deux programmes liés à l'amélioration de la mise en oeuvre effective du référentiel Marianne dans ses services et à l'amélioration de l'accueil téléphonique en particulier.

La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a développé l'information en direction des particuliers et des professionnels par le biais de son site Internet.

■ FLUIDIFIER LES PROCESSUS INTERNES

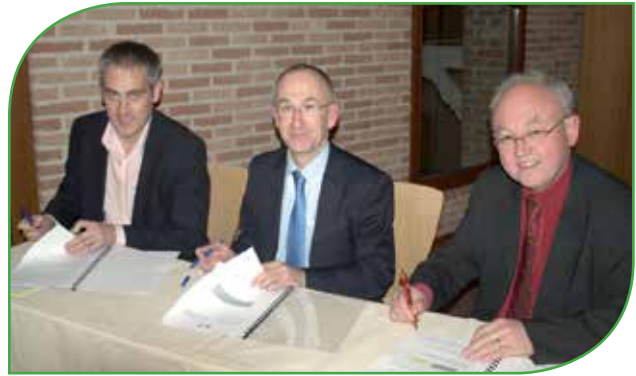
L'organisation de plusieurs processus de délivrance de titres en préfecture, qui concernent notamment les permis et les certificats d'immatriculation, a été révisée en vue de les simplifier pour gagner en qualité et en vitesse d'exécution. L'organisation et la répartition des tâches entre les agents ont été redéfinies et un suivi permanent des délais instauré en vue d'adapter en permanence l'organisation à la charge de travail.

Les directions départementales interministérielles et la préfecture ont engagé en 2011 une réflexion en vue de mutualiser leurs expériences et leur expertise afin d'initier la création d'un service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication.

La direction régionale des finances publiques du Nord - Pas-de-Calais, et du département du Nord (DRFiP) a quant à elle orienté son action vers les télé-procédures.

Ainsi, une convention de partenariat « documents d'arpentage numériques » a été signée le 12 décembre 2011 entre les géomètres-experts du département et les services du cadastre du Nord. Elle officialise l'étroite collaboration entreprise depuis 2010 pour promouvoir et développer la procédure des « documents d'arpentage numériques ». Ces

documents ont pour objectif d'échanger de façon dématérialisée des informations et d'améliorer ainsi la qualité de service rendu à l'utilisateur, grâce à une plus grande fiabilité et rapidité des échanges.



Signature le 12 décembre 2011 de la convention de partenariat « documents d'arpentage numériques », par Dominique DRAIN, Président de la Chambre départementale des géomètres-experts, François COUSIN, Directeur du Pôle gestion fiscale de la DRFiP, et Dominique CORNILLE, Président du Conseil Régional Nord-Picardie de l'Ordre des géomètres experts - © DRFiP du Nord

Le 19 décembre 2011, dans le souci de renforcer les relations professionnelles et l'efficacité de ses procédures, la DRFiP du Nord a également signé une convention avec le Conseil Régional de l'Ordre des experts comptables. Première de ce type pour la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), cette convention vise à consolider les liens entre l'administration des Finances publiques et la profession des experts comptables autour de deux grandes thématiques : la fiscalité et l'économie. Le volet fiscal prévoit la mise en place d'un partenariat d'information et d'accompagnement des entreprises et des particuliers sur les nouvelles mesures fiscales, la promotion des téléprocédures ainsi que l'extension prochaine d'un dispositif du « tiers de confiance ». Le volet économique porte quant à lui sur l'information des chefs d'entreprises sur les dispositifs de soutien économique et financier au travers des mesures décidées au sein de la commission de chefs de services financiers, du comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises, ou du comité interministériel de restructuration industrielle. Cette information porte aussi sur les enjeux de la sécurité et de la compétitivité économique. Il s'agit en outre d'intensifier les échanges d'information sur l'activité économique régionale.



Signature le 19 décembre 2011, de la convention de partenariat entre Christian Ratel, Directeur régional des Finances Publiques, et Bernard Bryselbout, président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Lille Nord - Pas-de-Calais - © DRFiP du Nord

Les télé-procédures sont également plébiscitées par les entreprises en tant qu'outil de performance générant des gains importants de productivité et alliant simplicité, sécurité des échanges et des données, vérification de la bonne réception des télé-déclarations et télé-règlements, gestion de trésorerie facilitée.

Depuis le 1er octobre 2011, les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 230 000 € téléchargent et télé-règlent leur TVA et les taxes annexes ainsi tout en transmettant les demandes de remboursement de crédit de TVA.

Elles téléchargent également leur impôt sur les sociétés et leur taxe sur les salaires.

Dans le Nord, le nombre de télé-déclarants pour la TVA est ainsi passé de 28 162 en 2010 à 36 025 en 2011.

■ FACILITER LES RELATIONS ENTRE LES SERVICES DE L'ETAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

➤ Le contrôle de légalité

Les services de la préfecture ont mis l'accent sur la simplification des relations avec les collectivités. De fait, la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité a fortement progressé dans le Nord en 2011 (+ 170 % d'actes télé-transmis). L'ensemble des communautés urbaines et d'agglomération, plus de 50 % des communautés de communes et des communes ont désormais signé une convention de télétransmission. Ainsi plus de 10 % des actes soumis au contrôle de légalité font l'objet d'un envoi dématérialisé en préfecture ou sous-préfecture. La télé-transmission améliore les relations avec les collectivités en permettant la délivrance immédiate et automatique d'un accusé de réception rendant immédiatement exécutoire les actes télé-transmis. La diminution des frais d'affranchissement ou de vaguemestre des collectivités et de l'Etat est aussi l'un des avantages de ce dispositif.

Par ailleurs, la mission de conseil aux collectivités s'est renforcée.

En effet, les collectivités locales sollicitent de plus en plus fréquemment l'expertise de l'Etat sur des opérations complexes dans des délais souvent contraints et dans un contexte législatif en constante évolution. Cette attente légitime des collectivités a conduit à intégrer dans la réorganisation des services de l'Etat la dimension grandissante du conseil.

De même, l'Etat accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de projets, souvent cofinancés par l'Etat, en fiabilisant les procédures de maîtrise foncière à travers notamment les dossiers d'expropriation.

➤ Les finances locales

Tout au long de l'année 2011, la DRFiP du Nord a accompagné les collectivités locales adhérant au « Portail de la Gestion publique ». Ce portail Internet a vocation à simplifier les échanges entre les ordonnateurs et les comptables : il permet la consultation et la transmission sécurisée des données financières (obligatoire à partir du 1er janvier 2012). Près de 800 collectivités locales y ont désormais accès.

42 conventions de dématérialisation entre la DRFiP et les collectivités locales ont été signées. Elles portent majoritairement sur la paye et les pièces justificatives. A titre d'exemple, une convention a été signée le 22 avril avec le Conseil Général du Nord pour dématérialiser les frais de déplacement des agents du département : le volume annuel de papier économisé s'élève à 70 000 documents pour plus de 8 500 agents bénéficiaires.

Outre ces conventions, la DGFIP propose l'utilisation d'un protocole d'échange standard (PES V2), qui couvre de bout en bout la dématérialisation entre l'ordonnateur et le comptable, tant pour les titres de recettes, les mandats de dépenses et les bordereaux signés électroniquement que pour les pièces jointes. Dans le Nord, au 31 décembre 2011, 14 collectivités étaient en cours d'expérimentation et 2 l'avaient d'ores et déjà adopté (la commune de La Madeleine et le Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Les avantages sont partagés et nombreux :

- un gain de temps grâce au traitement des fichiers en temps réel ;
- des économies financières (dans le cas du Service départemental d'Incendie et de secours (SDIS), 700 kg de documents ne seront plus adressés annuellement à la Chambre Régionale des Comptes), des manipulations de papier et d'archivage allégées ;
- un gain sur le délai global de paiement (pour le SDIS, 26 jours en 2011 contre 37 jours en 2009).

Dans le champ de la monétique, il est proposé aux collectivités locales un dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet dénommé TIPI (Titres Payables sur Internet). Plusieurs collectivités ont souhaité bénéficier de ce service novateur qui facilite l'entrée de leurs recettes et simplifier les relations avec leurs administrés. La commune d'Hazebrouck offre par exemple la possibilité à ses usagers de payer en ligne leurs factures de restauration scolaire et d'activités périscolaires.

L'Etat dans le département du Nord
Rapport d'activité des services de l'Etat 2011

Document réalisé par la préfecture avec le concours des sous-préfectures et des services de l'Etat

Préfecture du Nord
12, 14 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE cedex
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Site internet : www.nord.gouv.fr

Conception & réalisation : préfecture du Nord



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD